



les entreprises

**Gilles MOURY**

Société Anonyme

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Rue du Moulin, 320/1  
B-4020 LIEGE (BRESSOUX)

Téléphone : 04.344.72.11  
Fax admin. : 04.343.39.86  
Fax techn. : 04.341.22.90  
E-mail : administratif@moury-construct.be  
soumissions@moury-construct.be  
chantiers@moury-construct.be

REFERENCES :

ANNEXES :

N°

IMMO MOURY S.C.A.

Rue Sainte-Marie 24

4000 LIEGE

Liège, le 11 avril 2008

### LETTRE DE GARANTIE

**Objet : Scissions partielles des Entreprises Gilles Moury s.a. au profit d'Immo Moury s.c.a.**

Par la présente, Les Entreprises Gilles Moury s.a. garantit qu'à sa connaissance,

- l'usage des terrains, sols, sous-sols et immeubles bâtis dont Les Entreprises Gilles Moury s.a. est propriétaire (en l'occurrence, un immeuble composé de bureaux et de halls semi-industriels sis à Bressoux, Rue du Moulin 320) n'a causé aucune pollution desdits terrains, sols, sous-sols et immeubles qui serait de nature à entraîner de quelconques obligations ou responsabilités vis-à-vis d'autorités et/ou de tiers, compte tenu de la réglementation applicable ;
  - dans son courriel du 12 février 2008 (dont copie en annexe), la SPAQuE nous a fait savoir que le terrain situé rue du Moulin à 4020 Bressoux est repris dans l'inventaire de SPAQuE sous la référence Lg4402-01 « Caserne Général Leman ».
- Sur base de l'ancienne activité connue (en l'occurrence, entreposage de matériel militaire d'intendance), ce site présente un risque faible de contamination (catégorie C).

Cependant, il est important de préciser qu'au stade d'inventaire, la connaissance d'un site est très limitée. Ainsi, aucun site n'a fait l'objet d'un bilan historique des activités et la société SPAQuE ne dispose d'aucune donnée analytique permettant de se prononcer objectivement sur la qualité des sols ;



Agrégation N° 246 - Cl. 8  
RPM Liège

T.V.A. BE 0403.907.307  
Enr. Entr. 403.907.307-09.00.9.3

FORTIS 240-0218580-43  
ING 340-0966261-82

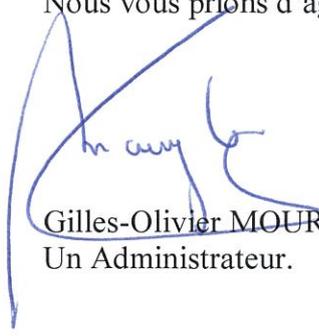
S.A. G. MOURY

4020 LIEGE

Par ailleurs, nous confirmons que nous n'avons entrepris à ce jour aucune démarche visant à détecter la présence éventuelle d'amiante dans les immeubles susmentionnés, et nous nous engageons à prendre à notre charge les frais d'établissement d'un inventaire relatif à la présence d'amiante dans les immeubles susmentionnés si votre société ou un de ses locataires en faisait la demande, ainsi que les coûts des éventuels travaux de désamiantage qui seraient requis par la réglementation applicable.

Enfin, nous nous engageons à faire reconstituer les éventuelles garanties locatives constituées en cash par nos locataires au profit de notre société.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Gilles-Olivier MOURY  
Un Administrateur.



Georges MOURY  
Un Administrateur.